

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5612**

commune (s) :

objet : Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement, mise en conformité et rénovation de deux ascenseurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Dumont

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007**Décision n° B-2007-5612**

commune (s) :

objet : **Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Remplacement, mise en conformité et rénovation de deux ascenseurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la délibération n° 2005-2946 en date du 19 septembre 2005, le conseil de Communauté a approuvé le programme et individualisé une autorisation de programme, pour le remplacement des deux ascenseurs couplés H 7304 et H 7305, desservant les locaux affectés à la ville de Lyon, les parcs de stationnement, la galerie marchande et la station de tramway et le remplacement du monte-malades Carnot et de l'ascenseur desservant la gare SNCF coté Saône au centre d'échanges de Lyon-Perrache.

Le montant global de cette opération est estimé à 501 672,24 € HT, soit 600 000 € TTC.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de remplacement, mise en conformité et rénovation de deux ascenseurs, le L 8062, ascenseur panoramique situé cours Charlemagne et le J 4685, dit monte-malades, situé place Carnot à Lyon 2°.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs concernant le remplacement, la mise en conformité et la rénovation de deux ascenseurs du centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 0231 320 - opération n° 1278 dans la limite de l'autorisation de programme individualisée.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

